

## Assemblée générale du Père Duval

# Pas de quotas pour l'envasement ...

■ Il ne pouvait en être autrement ; l'assemblée générale de l'Association Père Duval a débuté par un hommage à Jean-Paul Denise, Président des Loups de Mer mais aussi membre du conseil d'administration de l'association, décédé il y a quelques semaines. « Que son courage face à la maladie, nous donne une bonne leçon de courage et d'humilité pour l'avenir », a précisé le président Claude Wadoux.

Concernant l'activité 2009, le bilan est satisfaisant avec une hausse du nombre de sorties. L'emblématique chalutier bleu a, entre autres, réalisé des sorties prélèvements pour E.D.F. avec le concours de l'IFREMER et il en sera, a priori, de même en 2010. L'implication des équipages bénévoles a logiquement été mise en avant.

Dans les jours à venir, le bateau mettra le cap sur Boulogne/Mer pour de petits travaux d'étanchéité et l'obtention d'un certificat de visite de coque par une entreprise spécialisée.

Les services techniques prendront pour leur part en



L'association a rendu hommage à Jean-Paul Denise.

charge les travaux de renforcement de bordées ainsi que le remplacement des ferrures supports de lest. Toujours dans un souci de sécurité la subvention municipale permettra le remplacement d'une V.H.F. pour l'acquisition d'un matériel aux normes.

L'année 2009 a aussi vu la mise en place de la charte du membre actif au sein de l'association. Elle a pour but

de définir les devoirs de chacun envers l'association et de donner une ligne de conduite comportementale. Tout nouveau membre devra signer cette convention avant de s'engager.

Dans un autre registre, le président a regretté que la question de l'envasement du bassin ne soit pas réglée en rappelant que « lors du dernier conseil portuaire, promesse a été faite que le dragage du

bassin était prévu pour 2011. A ce jour aucune nouvelle rassurante ne nous est parvenue, et je suis sceptique quand à cette éventualité ». Il faut dire que l'envasement progressif limite un peu plus chaque année le temps de sortie des plaisanciers.

L'autre souci vient de la limitation des captures imposée par la réglementation concernant la morue, le carrelet, la

sole et le merlu. « Quoique que l'on puisse entendre ici ou ailleurs sur les pontons et sur les quais, ces restrictions sont toujours en vigueur. Elles nous imposent 12 caillauds maximum par sortie de pêche. C'est très contraignant et pas toujours bien compris » a souligné Claude Wadoux. C'est pour ces raisons que l'ensemble des associations de pêche plaisance vont se regrouper, avec le soutien de l'FNPPSF afin de former un comité régional Nord/Pas de calais de défense des intérêts de la pêche plaisance auprès des instances de la mer. Instances qui viennent d'ailleurs de connaître la réforme territoriale.

Malgré ces problèmes, l'association sait s'adapter et reste optimiste pour les années futures grâce à l'accueil de jeunes membres et à la mise en place du site internet. Les réservations devraient augmenter d'autant plus que le site internet de l'Office de Tourisme et de France Station Nautique permettent une commercialisation en ligne.

**Christophe ISAERT**